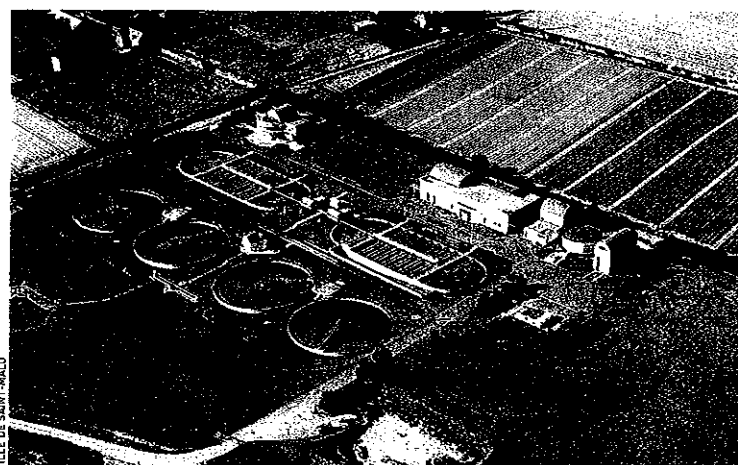


EAUX USÉES

Saint-Malo opte pour des réseaux totalement étanches

La commune mène une politique active pour limiter l'arrivée d'eaux claires parasites dans la station d'épuration.

Eaux claires parasites malvenues. Qu'elles soient pluviales ou marines, la ville de Saint-Malo (50 675 hab., Ille-et-Vilaine) œuvre depuis plus de quinze ans afin que ces eaux indésirables ne finissent plus dans la station d'épuration (Step), car l'addition est élevée. Aujourd'hui encore, 30 % du volume traité est constitué d'eaux claires parasites (ECP), lesquelles augmentent considérablement les coûts d'exploitation et de pompage – 50 % du coût d'assainissement est lié au transport des eaux vers la Step, située en hauteur.



Plus d'un tiers du volume traité par la station d'épuration est constitué d'eaux claires parasites, ce qui entraîne des coûts de pompage importants.

De l'unitaire au séparatif. Fait aggravant, ces eaux sont souvent salées. « Ainsi, 16 tonnes de sel sont acheminées chaque jour vers la Step, provoquant une diminution de la qualité du traitement et la corrosion des équipements. Nous avons dû remplacer prématurément une rampe d'aération [200 000 euros] et un pont racleur [180 000 euros] », souligne Jean-Luc Ohier, ingénieur assainissement de la ville. L'infiltra-

tion d'eau salée dans les réseaux est due à la situation exceptionnelle de la commune. A marée haute, 450 hectares et 20 000 habitants sont situés sous le niveau de la mer.

Pour résoudre le casse-tête, la ville a dû recourir aux grands moyens: le passage progressif d'un réseau unitaire à un réseau séparatif et une exigence absolue d'étanchéité. « Avant l'installation des réseaux étanches, les ECP représentaient 10 000 m³/jour,

soit 50 % du volume de la Step », rappelle Jean-Luc Ohier. Le passage de l'unitaire au séparatif représente un travail de longue haleine et un investissement coûteux. Les travaux ont débuté en 1991 et même si, chaque année, 5 millions d'euros sont investis, seuls 52 % des réseaux sont passés au séparatif (30 % l'étaient en 1989).

De plus, dans les secteurs périphériques, le réseau séparatif rejoint encore souvent le réseau unitaire. Là où cela est déjà possible, les eaux pluviales regagnent directement le milieu via un simple passage dans un bassin de retenue paysager (160 000 m³ à ce jour, 300 000 m³ à terme). Toutefois, le premier flot pluvial, contaminé par le lessivage des sols, est renvoyé vers la Step après un passage dans un bassin qualité premier flot.

Pour obtenir des réseaux parfaitement étanches, la ville a dû être vigilante. « Dans les années 80, les entreprises ne comprenaient pas l'utilité

FICHE TECHNIQUE

Step:	22 000 EH
Superficie collectée:	100 000 m ² (50 hectares) + 200 000 m ² (100 hectares) = 300 000 m ² (150 hectares)
Réseaux:	unitaire (155 km) séparatif (60 km) mixte (11 km)
Investissement:	5 millions d'euros annuels pour la rénovation des réseaux

de mettre des joints sur des canalisations pluviales, car on parlait surtout de busage. Une procédure "qualité" très fine a dû être mise en place », ajoute Jean-Luc Ohier. Et cela fonctionne (*lire le témoignage*). Les chlorures arrivant à la Step sont passés de 1,5 g/l à 0,8 g/l.

Des promoteurs récalcitrants.

« Ces efforts ne servent à rien si les promoteurs ne jouent pas le jeu. Le plan local d'urbanisme (PLU) de la ville interdit le rejet d'eau salée dans les réseaux. C'est encore fréquemment le cas », constate Jean-Luc Ohier. Pour assurer une mise hors d'eau des immeubles construits sous le niveau de la mer, un système de pompage est utilisé. L'eau salée pompée est souvent renvoyée vers le réseau pluvial, annihilant les efforts de la collectivité.

Dans son PLU, la ville impose aux immeubles l'installation d'un cuvelage étanche, ce qui évite d'avoir à pomper, ou, à défaut, l'usage d'une ré-infiltration à la parcelle. La commune envisage la possibilité de faire payer aux contrevenants une taxe proportionnelle aux quantités d'eau salée rejetées.

Emmanuelle Lesquel

TÉMOIGNAGE René-Paul Angot, responsable des travaux eau et assainissement

« Un schéma directeur exigeant »

« Pour réduire les eaux claires parasites (ECP), nous avons construit un schéma directeur "qualité" exigeant. Dès 1991, nous avons introduit des matériaux comme la fonte ou le polyester renforcé en fibre de verre [PRV]. Le cahier des clauses administratives particulières de nos marchés impose aux entreprises de s'engager sur la garantie décennale pour l'étanchéité et la corrosion. Celles-ci ont également obligation de rédiger leur mémoire technique lors de la remise des offres. La démarche est complétée par des contrôles tout au long des chantiers. L'ensemble de la procédure entraîne un surcoût de 5 %, mais garantit des réseaux vraiment étanches, plus pérennes, et réduit drastiquement les contentieux. »